

L'assurance enfant

ASSUR-BP Enfant

**Protégez votre enfant 24h/24, 7j/7,
où qu'il soit et quelle que soit son activité**

ASSUR-BP ENFANT, C'EST QUOI ?

C'est une assurance scolaire qui protège votre enfant 24h/24 et 7j/7, dès son plus jeune âge, et jusqu'à la classe de terminale.

Où qu'il soit, et quelle que soit son activité (sorties scolaires, classes vertes, loisirs, vacances, etc.), votre enfant bénéficie d'une couverture complète : assistance dans le monde entier, frais médicaux et d'hospitalisation, bris de prothèses dentaires, de lunettes, etc.

ASSUR-BP Enfant complète votre complémentaire santé en vous apportant, en cas d'accident, des garanties essentielles qui ne sont pas toujours proposées par les complémentaires classiques

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

- Protéger votre enfant 24h/24 et 7j/7
- Une assurance scolaire adaptée à l'âge de votre enfant
- Bénéficier d'un complément aux remboursements de votre mutuelle en cas d'accident
- Rester serein avec nos "plus" assistance 24h/24 et 7j/7

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

- **Sont garantis, toute maladie ou accident survenant dans le cadre :**

De la vie privée :

- Des activités scolaires et extrascolaires (activités socioculturelles, classe de découverte, etc.) ;
- De la garde de l'enfant à la crèche ou chez une assistante maternelle ;
- Des activités sportives à l'exception des sports dangereux suivants : sports aériens, escalade et spéléologie sans le concours d'un moniteur ou d'un guide, saut à l'élastique, sports comportant l'utilisation d'un véhicule à moteur ;

Des trajets allers et retours du domicile à l'établissement scolaire

Des stages et séquences éducatives non rémunérés ordonnés et contrôlés par l'établissement scolaire.

- **Les 3 formules :**

- **Baby** (enfant non scolarisé)
- **Maternelle** (pour les années de maternelle) : elle couvre votre enfant pendant les récréations, les sorties scolaires, les trajets de la maison à l'école, à la maison, en voyage, en vacances, etc.
- **Junior** (du CP à la Terminale) : elle offre une couverture très large lors des activités sportives, des stages à l'étranger, des sorties scolaires, des bousculades entre jeunes et même pour les accidents survenant à la maison.

- **Complément aux remboursements de votre mutuelle, en cas d'accident :**

- Location de téléviseur à l'hôpital ;
- Frais d'accompagnant du parent qui veut rester auprès de son enfant ;
- Remboursement des bris d'appareils dentaires (avec un plafond de 382 €) ;
- Prise en charge de la prothèse auditive (avec un plafond de 763 €) ;
- Remboursement de bris, perte ou vol des lunettes ou lentilles ;
- Frais de rattrapage scolaire ;
- Frais de garde à domicile, etc.

- **Garanties lors de déplacements ou de voyages de l'enfant :**
 - La prise en charge sans franchise kilométrique des frais de secours sur piste
 - L'organisation et la prise en charge, sur décision du service médical, du rapatriement de votre enfant jusqu'à l'hôpital le plus proche de votre domicile
 - La mise à disposition d'un titre de transport aller et retour pour permettre à l'un de ses proches de se rendre à son chevet (dans la limite de 50 € par jour pendant 7 jours maximum)
- **Nos "plus" assistance 24h/24 et 7j/7**
Le service d'assistance inclus dans votre contrat ASSUR-BP Enfant prévoit, suite à un accident :
 - Le remboursement des frais de garde à domicile (au-delà de deux jours) ou le remboursement des frais de garde supplémentaires si votre enfant n'est pas scolarisé
 - Le remboursement des frais de rattrapage scolaire si votre enfant ne peut reprendre l'école après deux semaines
 - La prise en charge de votre enfant si vous êtes hospitalisé
- **Durée :** renouvelable annuellement par tacite reconduction
- **Cotisation :** 19 € par an (par enfant)
- **Frais de mise en place :** Aucuns

TABLEAU DES GARANTIES

ASSUR-BP Enfant assure votre enfant à l'école mais également dans le cadre extrascolaire pour les garanties suivantes :

	FORMULES		
	Baby	Maternelle	Junior
GARANTIES			
Frais de soins (médicaux, frais de transport)	X	X	X
Frais supplémentaires (séjour en chambre particulière, etc)	X	X	X
Prothèse dentaire*	X	X	X
Bris, perte, vol de lunettes ou de lentilles de contact**	X	X	X
Invalidité suite à un accident	X	X	X
Assistance d'une tierce personne	X	X	X
Frais d'aménagement du cadre de vie	X	X	X
Décès : frais d'obsèques	X	X	X
GARANTIES COMPLEMENTAIRES			
Frais de garde à domicile	X	X	X
Frais de rattrapage scolaire			X
Frais de transport***	X	X	X
Domage à un instrument de musique			X
Vêtements endommagés dans l'accident	X	X	X
Domages au vélo suite à collision			X
Vol de fournitures scolaires			X
Rachat de franchise responsabilité civile	X	X	X
Domages au matériel de stage confié			X
Assistance en France et à l'étranger	X	X	X

* Si atteinte au germe de la dent définitive.

** Dans la limite de deux événements par an.

*** A l'occasion de séances de rééducation ou de visites de contrôle, de la visite des parents à l'hôpital situé à plus de 25 km du domicile, des frais de transport pour se rendre à l'école.

"BON À SAVOIR"

- **ASSUR-BP Enfant est un contrat qui complète la garantie Responsabilité Civile comprise dans l'assurance de votre résidence principale.**
- **Couverture de vos enfants de la crèche à la terminale.**

ASSUR-BP Enfant est un contrat assuré par BPCE IARD Chauray - BP 8410 - 79024 NIORT Cedex 9 - France - Tél. : +33 5 49 34 35 36 - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS Niort
Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - France

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 683 808 254,28 euros - 552091795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795- Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 PARIS Cedex 12
Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608